

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT**  
**Séance du 03 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 03 décembre à neuf heures trente, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

**Étaient présents :** René ISNARD, Daniel ROBERT, Rémy LIEUTIER, Christian TROJA, Jérôme SAMUEL, Christian GARCIN, Nicolas RICHIER, Gérard BARDONNENCHE, Bernard NAL, CRISTOPHE Joël (suppléant),

**Était absent :** Jacques MAUREL,

**Était excusé et représenté :** Jean Noël NAL (Pouvoir donné à Rémy LIEUTIER),

**Assistaient également sans voix délibérante à la réunion :** Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier),

**Secrétaire de séance :** Daniel ROBERT.

**Objet :** Vote d'une Décision Modificative n° 4 au budget 2024.

Monsieur le Président informe que la fin de l'exercice comptable approche. Il est constaté un déficit du chapitre 66 afin d'inscrire la totalité des intérêts des emprunts de l'exercice en cours.

Monsieur le Président présente la Décision Modificative n° 4 ci-dessous :

<i>Fonctionnement courant</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
673 Titres annulés	- 1 100 €	
66111 Intérêts des emprunts	1 100 €	
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total général de la DM n° 4</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :

- Valide la Décision Modificative n° 4.
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Le Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance  
Daniel ROBERT



Certifiée et rendue exécutoire,  
Le Président,  
Christian G

